

Es würde dem Ansehen unseres Landes schaden und als kritiklose Unterstützung der türkischen Militärdiktatur verstanden, falls die Schweizer Wirtschaftshilfe unter den gegebenen Umständen nicht gesperrt würde.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

Rapport écrit du Conseil fédéral

Diese Interpellation entspricht wörtlich der Frage von Nationalrat Herczog vom 2. Dezember, die in der Fragestunde vom 7. Dezember 1981 beantwortet wurde. Nachstehend also der Wortlaut der damals erteilten Antwort, die nach wie vor Gültigkeit hat:

Unser Wirtschaftshilfekredit von 35 Millionen Franken ist Bestandteil der OECD-Hilfsaktion 1980. Sämtliche Geberstaaten haben ihre Beiträge an diese Aktion zum grössten Teil erbracht. Der Rest ist für die zeitlich gestaffelte Durchführung von Projekten verpflichtet und wird von keinem Geberstaat in Frage gestellt.

Die aktuellen Bestrebungen in vereinzelten Ländern für eine allfällige Einfrierung der Türkeihilfe betreffen die OECD-Aktion 1981, mit anderen Worten eine Hilfeleistung, in der die Schweiz weder entschieden hat noch konkrete Verpflichtungen eingegangen ist.

Der Bundesrat hat nicht die Absicht, die Auszahlungen der Wirtschaftshilfe von 35 Millionen Franken für 1980 an die Türkei zu sperren. Die eidgenössischen Räte haben dem entsprechenden bilateralen Abkommen im März und Juni 1981 zugestimmt. Mit seinem Inkrafttreten am 23. September 1981 wurde es völkerrechtlich verbindlich. Damit wurde der Kredit eröffnet und ist seitdem in Abwicklung begriffen. Das Abkommen kann weder unilateral suspendiert noch gekündigt werden. Selbst wenn dies möglich wäre, würden wir auf diese Weise eine Wirtschaftshilfe, nämlich diejenige für das Jahr 1980, zurückstellen, welche die übrigen Geberstaaten längst geleistet haben.

*Die Diskussion wird verschoben
La discussion est renvoyée*

81.567

Interpellation Crevoisier

Zukunft der ASUAG – Avenir de l'ASUAG

Wortlaut der Interpellation vom 8. Dezember 1981

Die ASUAG, bei der der Bund Aktionär ist, soll zurzeit mit verschiedenen Schwierigkeiten zu kämpfen haben, die die Zukunft dieser Firmengruppe gefährden.

Gewisse Anzeichen und einiges, was die Öffentlichkeit erfahren hat, lassen tatsächlich vermuten, dass sich diese Firmengruppe einer internen Umstrukturierung wird unterziehen müssen, die zur Schliessung von angegliederten Betrieben und damit zu einer erneuten Zunahme der Arbeitslosigkeit in den Regionen dieser Betriebe führen wird.

Ist der Bundesrat bereit zu sagen, was an diesen Informationen wahr ist?

Kann er die Öffentlichkeit und insbesondere die betroffenen Kreise über die Massnahmen orientieren, die man getroffen hat, um für die Arbeitsplätze, die mit dieser Krise verloren gehen könnten, Ersatz zu schaffen?

Texte de l'interpellation du 8 décembre 1981

L'ASUAG, dont la Confédération est actionnaire, connaîtrait actuellement des difficultés de diverses natures qui mettent son avenir en péril.

Un certain nombre d'indices et quelques rares informations publiques laissent en effet penser que ce groupe industriel devrait subir une restructuration interne entraînant la dispa-

rition d'entreprises qui lui sont liées et partant une nouvelle extension du chômage dans les régions où celles-ci sont implantées.

Le Conseil fédéral est-il disposé à dire ce qu'il y a de fondé dans ces informations?

Peut-il renseigner le public en général et les milieux concernés en particulier sur les mesures concrètes pour compenser, le cas échéant, les pertes de postes de travail qu'annoncerait la crise en question?

Mitunterzeichner – Cosignataires: Carobbio, Forel, Herczog, Magnin, Mascarin, Roy (6)

Begründung

Der Urheber verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Développement

L'auteur renonce au développement et désire une réponse écrite.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates

Rapport écrit du Conseil fédéral

Durant ces dernières années, la concurrence s'est sensiblement renforcée sur le marché mondial de l'horlogerie. De nouveaux producteurs, et notamment ceux en provenance de pays nouvellement industrialisés, ont tenté une percée sur le marché où ils se sont taillé une part toujours plus grande. Ainsi, notre industrie horlogère a été mise sous pression et ce sont surtout les producteurs de montres appartenant à la catégorie des prix moyens ou peu élevés qui ont subi le contre-coup de cette évolution. Pouvant difficilement écouler leurs produits, nombre d'entreprises se sont trouvées en mauvaise posture. De gros efforts ont été et sont encore entrepris – avec le concours de la Confédération – afin de faire face à la concurrence étrangère croissante. En application de l'arrêté fédéral du 6 octobre 1978 instituant une aide financière en faveur des régions dont l'économie est menacée, ainsi que de celui du 13 décembre 1978 allouant des crédits supplémentaires destinés à atténuer les difficultés économiques, le Conseil fédéral a pris des mesures qui ont contribué, conjointement avec les efforts entrepris par les cantons, à circonscrire le danger du chômage dans les régions horlogères.

Les difficultés que le marché mondial des montres connaît actuellement sont de nature conjoncturelle. Elles se caractérisent par des surcapacités à l'échelle mondiale, alors que, simultanément, on enregistre sur d'importants marchés une accalmie de la vente des montres bon marché. Ce n'est pas seulement l'industrie suisse et, avec elle, le groupe horloger ASUAG, qui sont touchés, mais également toute la concurrence internationale. Pour être en mesure de surmonter cette phase de dépression conjoncturelle, il faut dès lors que les efforts se concentrent sur des baisses de coûts et autres mesures de rationalisation, sur la modernisation et la rigueur des assortiments ainsi que sur une collaboration renforcée et une répartition des tâches dans les domaines de la production, du management et de la vente. Il se peut, malheureusement, que ce processus d'adaptation suscite des difficultés au niveau du marché de l'emploi. La Confédération et les cantons mettront tout en œuvre pour atténuer le plus possible ces difficultés à l'aide de mesures dans les domaines de l'innovation et de la diversification, de la formation professionnelle, du placement de la main-d'œuvre et enfin de l'assurance-chômage.

Il ne faut rien dramatiser, la situation n'est pas perdue. Les efforts accomplis au cours de ces dernières années ont permis à l'industrie horlogère suisse de rejoindre de nouveau le peloton de tête des pays dotés d'une technologie de pointe. On est donc fondé à penser que la branche horlogère sortira renforcée du processus de restructuration actuellement en cours.

*Die Diskussion wird verschoben
La discussion est renvoyée*

Interpellation Crevoisier Zukunft der ASUAG

Interpellation Crevoisier Avenir de l'ASUAG

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	15
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	81.567
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.03.1982 - 08:00
Date	
Data	
Seite	560-560
Page	
Pagina	
Ref. No	20 010 380

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.